

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et un et le 26 Mai à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, , MAZILLE, NEGRE
MRS BADOCC, CAM, GERVAI LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : MRS. MERIC, BAÏADA

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 20/05/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ET DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS LAUZERTE**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire, président de droit.

Le 12 juin 2020 le conseil municipal a désigné Mmes BASSO-GUICHARD, DENIS et MAZILLE en tant membres du conseil d'administration du CCAS. Monsieur le Maire a également nommé par Arrêté N°2020-046 Mmes BOURCIER Simone, REVERSAT Bernadette et Messieurs LAVENELLE Gilbert et REYGASSE Jean.

Monsieur le Maire, président de droit, propose de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 8 et de désigner un nouveau délégué pour respecter la parité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

• **Fixe** : à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

• **DECIDE** : de procéder à l'élection d'un délégué supplémentaire ;

• **PROCLAME ELU** :

FERNAND ZULIAN

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING